



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 10 mars 2021

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Demande de crédit de CHF 3'250'000.- TTC pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry – préavis N° 01/2021
6. Décision finale du plan d'affectation intercommunal (PAI) « Rives du lac » sis sur le territoire des communes de Mies et de Tannay - préavis N° 02/2021
7. Demande de crédit de CHF 3'400'000.- TTC destiné à financer la construction d'un nouveau bâtiment au centre sportif du Sorbier – préavis N° 03/2021
8. Octroi de compétences municipales spéciales en matière de dépôt des disponibilités de la Commune - préavis N° 04/2021
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : V. GUILLEMAT WATZLAWICK – J. TIDMARSH.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020

E. FLEURY soulève qu'à la page 6 au 3^{ème} paragraphe du point 8 : F. BUENSOD lit le rapport de la « Commission ad hoc » et non de la « Commission des Finances ».

Le procès-verbal est approuvé par 40 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT :

- Remercie les scrutateurs pour leur engagement et pour le magnifique travail effectué pour les élections communales.

- La pétition envoyée au Grand Conseil concernant la traversée du village sera traitée au prochain conseil
- Informe que la cérémonie d'assermentation du Conseil pour la prochaine législature aura lieu le 26 mai 2021 à 19h en présence du préfet.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Annonce le recrutement au 1^{er} mars 2021 de Mr David Tabourin en tant qu'Assistant à la déchetterie
- Une réflexion est en cours de discussion pour la pose éventuelle de caméras de surveillance à certains endroits comme le skate-park et la plage de Mies.

G. DERIAZ :

Chantier naval :

- Les travaux du chantier naval sont presque finis. Les clés ont été transmises aux repreneurs, le magasin est maintenant ouvert.
- C'est un beau bâtiment et une belle réalisation qu'on aura l'occasion d'inaugurer lorsque les restrictions liées à la pandémie seront levées.
- L'ensemble des budgets votés lors des préavis ont été respectés ainsi que les loyers prévus.
- Les locations vont débuter officiellement à partir du mois d'Avril 2021.

S. MASCALI :

- Les comptes 2020 de l'Auberge Communale se soldent par un léger bénéfice de CHF 1'700 (contre CHF 17'000 de bénéfice en 2019), ceci malgré les abandons de loyers et les fermetures répétées liées au Covid. La Sarl a pu honorer tous les loyers à verser à la Commune.
- Informe qu'un nouvel emprunt a été contracté en février 2021 d'un montant CHF 10 mio pour 10 ans au taux de 0.22%. Cet emprunt servira à financer les investissements futurs et la trésorerie courante.

C. HILFIKER :

- Pas d'information à communiquer.

S. EMERY :

- Retour positif concernant le projet piscine/patinoire. Les opposants ont été déboutés mais ont 30 jours de délai de recours auprès du Tribunal Fédéral. Il faudra donc attendre mi-avril 2021 pour être fixé sur la suite du projet. Le juge a fait un très bon travail en traitant tous les points dans les moindres détails.
- Projet de la future association APEJ (association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte) :
 - Adaptation des statuts pour tenir compte de la majorité des remarques reçues
 - Un 2^{ème} tour été fait auprès des 9 municipalités de Terre Sainte qui ont validés la dernière version des statuts
 - Un préavis sera présenté lors du prochain conseil pour valider les statuts de la nouvelle association
- A eu le plaisir, en novembre 2020, de fêter le 100^{ème} anniversaire d'une des pensionnaires de la Clairière. En avril 2021, 2 dames supplémentaires ont fêté leur 100^{ème} anniversaire. La commune a donc maintenant 3 centenaires.

5. Demande de crédit de CHF 3'250'000.- TTC pour la construction et les aménagements du port intercommunal du Torry - préavis N° 01/2021

G. DERIAZ commente le préavis, présente l'historique des projets qui avait été soumis dans le passé et les différentes étapes du nouveau projet qui est soumis aujourd'hui au Conseil.

Petit historique

- 1960-1964: création du port actuel (avec remblais de l'autoroute)
- 1974: premières études d'agrandissement et d'aménagement du port (18 projets avec plus de 30 variantes)
- 1993: sondage auprès des habitants de Mies et Tannay: nouveau port plébiscité par 584 ménages
- 1995: présentation d'un port « parapluie »
- 1997: projet port classique (rejeté par + de 150 oppositions)
- 1999: création d'une coopérative intercommunale pour un nouveau port
- 2000: plan directeur des rives vaudoises du lac Léman
- 2003: projet de port parapluie version 2
- 2005: refus du conseil communal de Mies
- 2006-2010: études diverses pour relancer PPA du Torry (seul Tannay)
- 2013: sondage communal (Tannay): pour un port « à dimension raisonnable »
- 2015: refus du port de Tannay par référendum

CC 10 mars 2021

7

- 2016: initiative intercommunale d'un groupe citoyen
- 2017: lancement d'un processus pour un port adapté au site et intégré dans un concept global
- 2018 (juin) : votation consultative (Mies et Tannay): 80% favorable au concept proposé
- 2018 (octobre): accord préliminaire SDT sur projet de PAI
- 2019: création de l'entente intercommunale pour le port du Torry (EIPT)
- 2019: coordination avec services de l'Etat (renaturation, dangers naturels, eaux...)
- 2020: études et conception définitive du port du Torry
- 2020 (novembre): enquêtes publiques (port, renaturation, PAI, pavillon central) => 1 opposition au port
- **2021 juin (?) => démarrage des travaux !!!!!**

CC 10 mars 2021

8

Règles du jeu...

- **EIPT**: mandat de pilotage de la conception, construction puis de la gestion du port.
- Comptabilité dédiée au port
- Port 100% financé par les locations des places
- Financement et gestion = à parts égales (Mies et Tannay)
- Tannay = commune boursière
- Prix de location des places: inclus frais d'études, de construction, d'entretien, de frais financiers, de gardiennage,
- Amortissement sur 50 ans (patrimoine financier)

CC 10 mai 2021

32

P. BIGNENS demande si on connaît la durabilité des plaques en acier ?
G. DERIAZ répond que la garantie est à 80 ans.

P. ENGELBERTS félicite les Municipalités de Mies et de Tannay d'avoir réussi à réaliser un projet qui fasse le consensus et espère que le vote sera positif à l'unanimité.

F. BUENSOD demande s'il existe d'autres possibilités que le plastique pour les catways ?

G. DERIAZ : les catways existent aussi en bois mais c'est plus cher, moins durable et plus glissant.

C. STEVENS demande si l'aluminium a été envisagé pour les catways et si une recherche alternative au plastique pourrait être effectuée ?

G. DERIAZ répond que l'aluminium est plus cher. Les 5 entreprises ainsi que les spécialistes du port ont conseillé un revêtement en plastique car c'est ce qui se fait de mieux actuellement. Il va néanmoins rediscuter de ce point et voir s'il y a d'autres possibilités plus écologiques.

Y. LUGINBÜHL propose de trouver une solution intermédiaire et d'utiliser du plastique recliqué.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. BUENSOD (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 01/2021.

H. JOCHAUD DU PLESSIX (Commission de L'Environnement) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 01/2021.

J. SHELDON (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 01/2021.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser au travers de l'Entente intercommunale du Port du Torry (EPT) les travaux proposés dans le présent préavis, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 3'250'000, de prélever le montant sur la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire, d'amortir le montant sur une durée de 50 ans (patrimoine financier).

L'objet est accepté par 42 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

6. Décision finale du plan d'affectation intercommunal (PAI) " Rives du lac " sis sur le territoire des communes de Mies et de Tannay - préavis N° 02/2021

C. HILFIKER commente le préavis.

Le Président demande la lecture du rapport :

H. JOCHAUD DU PLESSIX (Commission de L'Environnement) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 02/2021.

F. BUENSOD (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 02/2021.

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'approuver le préavis no. 02/2021 et d'adopter le projet de décision finale statuant sur le Plan d'Affectation intercommunal " Rives du Lac ", son règlement ainsi que ses plans cadastraux.

L'objet est accepté par 42 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

7. Demande de crédit de CHF 3'400'000.- TTC destiné à financer la construction d'un nouveau bâtiment au centre sportif du Sorbier - préavis N° 03/2021

G. DERIAZ commente le préavis et présente les plans du projet de construction du nouveau bâtiment au centre sportif du Sorbier et de l'aménagement de l'espace qui se situe à côté des anciens tennis.

S. MASCALI explique que c'est un investissement et non une charge qui fait l'objet du vote. Les charges d'exploitation seront en partie couvertes par le loyer qui sera encaissé de la buvette.

ETAT DE NOS AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020	
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	CHF 500'000
PATRIMOINE FINANCIER	CHF 482'000
INVESTISSEMENTS ENTIEREMENT AMORTIS ENTRE 2016 - 2020	
	AMORTISS.ANNUEL
31.12.2017 DECHETERIE	CHF 78'000
31.12.2020 INTERNET COMMUNE	CHF 7'600
INVESTISSEMENTS PRENANT FIN ENTRE 2021 - 2028	
	AMORTISS.ANNUEL
31.12.2026 ECOLE AU SORBIER	CHF 160'000
31.12.2027 BALAYEUSE ELECTRIQUE	CHF 6'000
31.12.2028 TRACTEUR	CHF 7'800
31.12.2028 WC-CONTAINER PLAGES	CHF 7'500
31.12.2028 AMEN.EXT.MAISON COMMUNE	CHF 4'600

H. JOCHAUD DU PLESSIX se réfère à l'article 11 du règlement des constructions et s'étonne de la possibilité d'avoir des toits plats et des terrasses encastrés dans cette zone.

G. DERIAZ explique que dans cette zone-là, il avait été prévu, lors de la mise en place du PGA (voir article 17 du Plan Général d'Affectation), d'autoriser les toits plats.

J. WILBERGER aimerait savoir pourquoi un standard énergétique n'est pas exigé ? Les collectivités devraient montrer l'exemple et exiger ce standard.

G. DERIAZ précise que cet aspect sera très fortement étudié lors des prochaines étapes de ce projet. L'idée est d'aller le plus loin possible dans ce domaine mais pas forcément jusqu'à un label Minergie, qui risque d'augmenter considérablement le prix de construction.

J. WILBERGER répond que c'est faux de dire que cela renchérit le prix de la construction. Il trouve que le prix du bâtiment est beaucoup trop cher et pense que ce dernier pourrait être réalisé à un prix moins élevé. Un prix de CHF 830 / m³ se rapproche du tarif d'un logement de luxe. Il a fait la comparaison avec plusieurs bâtiments du même type : les tarifs pour ce type de bâtiment sont d'environ CHF 600 /m³.

Le Syndic estime qu'on ne peut pas argumenter sur des propos de cette nature. Les études ont été faites de manière sérieuse. Le projet se fera par étapes et la Municipalité a fait appel à des professionnels pour apporter les améliorations à ce projet tout en tenant compte de l'aspect financier.

C. STEVENS demande si le coût des deux autres projets qui n'avaient pas été retenus était proche ?

G. DERIAZ répond qu'au début les 3 projets étaient très proches au niveau coût (entre 2.5 et 2.7 mio).

C. BERNARD demande si une étude de nuisance a été faite au niveau de la terrasse pour ne pas incommoder le voisinage ?

G. DERIAZ confirme que les aspects de bruits ont été pris en compte et que la terrasse est suffisamment loin pour ne pas importuner le voisinage. La terrasse est exposée plein Sud et que c'est comme ça qu'elle est la mieux située.

Y. LUGINBÜHL soulève qu'il ne faut pas sous-estimer le matériel utilisé par les associations locales et qu'il lui semble que le volume de stockage prévu est trop faible. De plus, ce matériel doit être facile d'accès.

Le Syndic répond que la remarque est pertinente et sera prise en compte tout en faisant attention à l'aspect financier.

J.-P. STREIT se demande si le lauréat du concours ne peut pas s'opposer au projet ?

G. DERIAZ répond que dans le cadre du concours, le projet était bien différent, basé sur la construction d'une salle polyvalente, et que les projets appartiennent à la commune et le lauréat ne peut rien revendiquer.

G MARCHAND demande quel était le prix prévu au départ pour l'ensemble ?

G. DERIAZ répond que le projet lauréat qui avait été retenu était basé sur 2 bâtiments et coûtait autour de CHF 12.5 -13mio.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. BUENSOD (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 03/2021 .

F. MARCHAL (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 03/2021 .

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction du bâtiment projeté, ainsi que les aménagements liés, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 3'400'000 TTC, de prélever le montant sur la trésorerie courante ou de le financer par l'emprunt si nécessaire, d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans (patrimoine administratif).

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 7 abstentions.

8. Octroi de compétences municipales spéciales en matière de dépôt des disponibilités de la Commune - préavis N° 04/2021

S. MASCALI commente le préavis.

C. STEVENS demande si l'UBS ne va pas aussi commencer à charger des intérêts négatifs à partir de juillet 2021 ?

S. MASCALI explique que toutes les banques appliquent déjà des taux négatifs depuis 2 ans. Des seuils sont fixés par chaque banque dépendant du montant du dépôt.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. DEPERROIS (Commission de Gestion) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 04/2021 .

Le PRESIDENT procède au vote :

- D'accorder à la Municipalité la compétence d'ouvrir des comptes et de déposer tout ou partie des disponibilités de la Commune auprès d'autres établissements que ceux mentionnés à l'article 44, chiffre 2, lettre j, de la Loi sur les Communes, soit auprès de UBS, Crédit Suisse, Piguet Galland. Cette autorisation valant jusqu'au 31 décembre 2021, année du renouvellement des autorités communales.

L'objet est accepté par 41 oui, 0 avis contraire, 1 abstention

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Commission consultative en matière de déchets :

R. CLAVIEN : points discutés lors de la réunion du 18 janvier 2021

- Modification des horaires d'ouverture de la déchetterie
- Mise en place d'un nouveau règlement
- Engagement d'un nouveau collaborateur à 40%
- Contrôle plus strict sur la benne des encombrants
- Suppression de la benne à plastique
- Discussion autour des horaires d'ouverture que la commission estime ne pas être en phase avec la période estivale et les soirées. La Municipalité s'est dite ouverte à la discussion mais pas avant le printemps 2022.

F. MARCHAL relève qu'il n'est pas sûr que, pour la population locale, la suppression de la benne à plastique ne va pas se traduire par moins de tri en général.

Le Syndic explique que le sujet a suscité de longues discussions auprès de la Municipalité et qu'il a fallu faire des arbitrages et se référer à des avis bien documentés présentés par C. HILFIKER. Concernant les horaires d'ouverture, les statistiques d'utilisation montrent que les fins de journées ne sont pas plus importantes. Un point sur la situation sera fait au bout d'une année.

10. Divers et propositions individuelles

S. HERNACH se demande s'il ne serait pas possible d'instaurer une taxe sur les chats comme c'est le cas pour les chiens. Comment gérer le problème des chats errants ? Cette taxe pourrait être utilisée pour les répertorier et les stériliser afin d'arrêter leur multiplication.

Le Syndic propose de se renseigner auprès d'autres communes.

F. KEHRER BORY informe que la SPA ne prend pas les chats mais finance leur stérilisation.

R. SACCA rappelle que l'installation de poubelles dans le giratoire de la Buna n'a toujours pas été effectuée.

C. HILFIKER explique que c'est difficile de trouver l'emplacement adéquat mais qu'il fera le point avec l'employé communal.

P. MEIER : les 5 président(e)s des associations locales se sont réunis en 2021 pour discuter de la reprise des activités dès que les restrictions liées à la pandémie sont levées.

P. BIGNENS demande si l'horloge fonctionne toujours et s'il n'y avait pas un carillon avant.

C. HILFIKER répond que l'horloge fonctionne toujours mais ne se rappelle pas si un carillon existait avant.

J.-P. STREIT se demande si le canton a durci sa position sur les travaux dans les jardins. Le Syndic n'a pas eu connaissance d'un durcissement ou de directives venant du canton.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 42 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire

Gnilane SAGNA